

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

Arrêté n° 27-2021

Canton de Compiègne – Nord

MAIRIE DE BIENVILLE

Tél : 03.44.83.21.50.

Fax : 03.44.83.20.65.

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Monsieur le Maire de la Commune de BIENVILLE, (Oise)

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu la demande du 20 septembre 2021 présentée par la société Constructel Picardie située 990 rue e Noyon à REMY (60190), pour des travaux de réparation de conduite Orange,

ARRETE

Article premier : À partir du 27 septembre 2021 et jusqu'au 11 octobre 2021, la circulation sera restreinte et le stationnement sera interdit et la vitesse sera limitée à 30km/h ; au niveau du numéro 23 de la rue de Fauvillé pour permettre des travaux de réparation sur une conduite Orange.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera prise en charge et apposée par la société *Constructel Picardie* pour permettre l'application de ces dispositions.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie de CHOISY AU BAC, pour application,
- L'ASVP de Bienville, pour application,
- La société *Constructel Picardie*.

Fait à Bienville, le 20 septembre 2021

Le Maire, Claude DUPRONT

